



## Procès-verbal du conseil municipal - Séance du 8 juillet 2026

Sont présents : M. Serge BAVARD ; Me Yolande BRUNOT ; M. Dominique DUCHAMP ; M. Jean-Pierre BROCARD ; M. Philippe BRUNOT ; Me Céline DESCOURS ; M. Gérard LEGUAY ; Me Christelle GOMEZ ; M. Jérémy BRUNOT, Me Josiane RAYMOND ; M. Sylvain BUTTY ;

Absents Excusés : Me Hirminia GARCIA (procuration à M. M. Jérémy BRUNOT) Madame Carine MAGNIN (procuration à M. Serge BAVARD) M. Valentin TARBY (procuration à M. Gérard LEGUAY) Me Michèle BAUDOIN (procuration à Me Yolande BRUNOT), (procuration à Me Hirminia GARCIA) ; M. Patrick AVENTINO (procuration à M. Jean Pierre BROCARD) Me Gisèle MICHELOT (procuration à M. Sylvain BUTTY) ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; M. Jérôme CHIONO.

**Madame Christelle GOMEZ est désignée secrétaire de séance.**

---

### 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du conseil municipal.  
**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### 1- Règlement intérieur du conseil municipal

Le maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal. Cette obligation, auparavant réservée aux communes de plus de 3 500 habitants, est applicable aux communes de 1 000 habitants et plus depuis le renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Il précise que ce règlement fixe notamment les modalités d'organisation du conseil municipal, les conditions de consultation des projets de contrats et de marchés par les conseillers municipaux, les règles relatives aux questions orales ainsi que les modalités d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Le maire rappelle également les principales règles de fonctionnement des séances, notamment en matière de vote. Il précise que les abstentions ne sont pas comptabilisées parmi les suffrages exprimés. Ainsi, lorsqu'une délibération recueille uniquement des voix favorables et des abstentions, elle est considérée comme adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur.**

### 2- Désignation du correspondant Sécurité Civile

Le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner un correspondant «Sécurité civile», chargé de participer au déploiement de la politique communale de prévention et de gestion des risques.

Au regard de la multiplication des aléas climatiques et de la mise en œuvre prochaine du Plan communal de sauvegarde, cette désignation apparaît particulièrement importante.

Il est proposé de désigner Mme Yolande BRUNOT en qualité de correspondante « Sécurité civile ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Yolande BRUNOT pour exercer cette mission.**

### **3- Services de l'eau et de l'assainissement- rapports annuels**

Le maire présente au conseil municipal les principaux éléments des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025, dont les documents de synthèse sont annexés à la présente délibération. Le conseil municipal est appelé à en prendre acte.

Concernant le service de l'eau potable, le maire rappelle les principaux indicateurs : 1 167 abonnés desservis, 34,8 km de réseau, 184 082 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution pour 129 778 m<sup>3</sup> facturés, soit un rendement de 74,7 %. Les analyses présentent un taux de conformité de 100 %, tant sur le plan bactériologique que physico-chimique. Par ailleurs, 112 470 mètres de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuites. Le prix moyen de l'eau s'établit à 2,0679 € TTC/m<sup>3</sup>, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Le maire indique qu'une demande d'explications sera adressée à SUEZ concernant les pertes constatées sur le réseau, certaines canalisations nécessitant vraisemblablement des travaux de renouvellement.

S'agissant du service de l'assainissement collectif, le rapport fait état de 1 069 abonnés, de 101 585 m<sup>3</sup> assujettis, d'une seule désobstruction de réseau ou de branchement réalisée au cours de l'année, ainsi que du curage de 3 794 mètres de réseau, pour un linéaire total de 25,1 km. Le prix moyen du service est de 2,0315 € TTC/m<sup>3</sup>, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Le maire précise qu'une demande de rendez-vous avec la commune d'Orville est, à ce jour, restée sans réponse.

Enfin, il est rappelé que le contrat de délégation de service public est aujourd'hui déficitaire pour le délégataire. Un avenant de prolongation d'un an sera proposé avant la fin de l'année, avant le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public au cours de l'année 2027.

**Après présentation des principaux indicateurs, le conseil municipal prend acte des rapports annuels du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025.**

### **4- Projets d'ombrières agrivoltaïques**

M. Gérard LEGUAY, conseiller délégué aux énergies renouvelables, présente les projets d'implantation d'ombrières agrivoltaïques portés par la société TSE sur des parcelles agricoles exploitées par l'EARL Febvret et le GAEC Louet, à proximité de la RD 74 et de la ferme de la Broth, sur le territoire communal.

Il rappelle que ces installations, dont les panneaux seront implantés à environ 2,50 mètres de hauteur et suivront la course du soleil, sont conçues pour permettre le maintien de l'activité agricole tout en développant la production d'énergies renouvelables.

Il précise que le document de présentation comporte une estimation des retombées fiscales attendues pour la commune (taxe d'aménagement, IFR, etc.).

Il indique également que le PLU est actuellement en cours de modification afin de permettre la réalisation de ces projets et que les développeurs prendront directement contact avec les propriétaires concernés.

Il précise que le document de présentation comporte une estimation des retombées fiscales attendues pour la commune (taxe d'aménagement, IFR, etc.).

Il indique également que le PLU est actuellement en cours de modification afin de permettre la réalisation de ces projets et que les développeurs prendront directement contact avec les propriétaires concernés.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'intérêt communal de ces projets afin de permettre la poursuite des études techniques et réglementaires. Les notices de présentation et les plans des deux projets sont présentés à l'assemblée. Une réunion publique est programmée le 22 septembre à 18 h 30 en mairie afin de présenter les projets à la population.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intérêt communal de ces projets.**

## **5- Convention de mandat de facturation avec l'Office national des forêts (ONF)**

Le maire rappelle que, dans le cadre de la réforme de la facturation électronique applicable aux collectivités à compter du 1er septembre 2026, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention de mandat avec l'Office national des forêts (ONF).

Cette convention permettra à l'ONF de continuer à assurer, à titre gratuit, la facturation des ventes de bois réalisées pour le compte de la commune, conformément aux nouvelles obligations de facturation électronique via Chorus Pro.

À défaut de signature de cette convention, la commune devra assurer directement l'émission de ces factures à compter du 1er septembre 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.**

## **6- Convention d'accompagnement du SICECO – Projet de centrale photovoltaïque**

Le maire présente la convention proposée par le SICECO dans le cadre de son dispositif d'accompagnement au développement des énergies renouvelables.

Cette convention permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif afin d'étudier la faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrière, de définir le mode de réalisation le plus adapté et, le cas échéant, d'assurer le suivi de l'opération jusqu'à sa mise en service. Il est précisé que la commune restera libre de poursuivre ou non le projet à chacune des étapes de son développement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée et autorise le maire à la signer.**

## **7- Cession de parcelle-Lotissement des vignes**

Le maire présente au conseil municipal le projet de cession du lot n°13, correspondant à la parcelle AH n°259, d'une superficie de 653 m<sup>2</sup>, située au lotissement communal.

Il est proposé de céder cette parcelle à M. Anthony CHARLET et Mme Amélie GENIQUE, domiciliés 11 rue des Sarments à Selongey. Les intéressés, actuellement locataires d'une maison située dans le lotissement, souhaitent acquérir ce terrain afin d'y construire leur future habitation.

Le maire rappelle que le service des Domaines a estimé la valeur du bien à 69 € HT par m<sup>2</sup>, avec une marge d'appréciation de 10 %. Il est proposé de fixer le prix de cession à 75 € TTC par m<sup>2</sup>, les frais d'acte restant intégralement à la charge des acquéreurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa réalisation.**

## **8- Informations diverses et questions des conseillers**

### **Informations diverses**

- Le maire informe le conseil municipal que le Père Mickaël GARREAU est nommé curé des paroisses d'Is-sur-Tille et de Selongey au sein du doyenné Saône-Vingeanne-Tille.
- Il présente ensuite la démarche proposée par la société Ecodigo, qui souhaite mettre en place un groupement d'achat d'énergie à destination des habitants de Selongey. Cette société se rémunère par un forfait et plusieurs collectivités de Côte-d'Or ont déjà recours à ce dispositif. Le conseil municipal autorise le maire à poursuivre les échanges avec l'entreprise.
- Le maire fait ensuite un point sur l'épisode de canicule ayant conduit à la fermeture du groupe scolaire pendant une semaine afin de préserver la santé des élèves et du personnel. La commune étudie actuellement différentes solutions techniques pour améliorer le confort d'été dans les bâtiments scolaires. Une décision sera proposée au conseil municipal d'ici la fin de l'année afin que

des aménagements puissent être réalisés avant l'été prochain. L'objectif n'est pas de climatiser l'ensemble du groupe scolaire, mais d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

- Concernant le feu d'artifice du 14 juillet, le maire rappelle que, conformément aux consignes préfectorales liées au risque d'incendie, les tirs devaient être réalisés à plus de 200 mètres de toute zone boisée ou végétalisée. Ces conditions n'étant pas réunies, il a décidé d'annuler le feu d'artifice, comme de nombreuses autres communes du département.
- Il précise également que la préfecture demande aux collectivités de recenser les lieux frais accessibles à la population. Dans ce contexte, un plan communal de sauvegarde intercommunal est en cours d'élaboration afin de mieux anticiper la gestion des risques (inondations, incendies, canicule...) et d'identifier les moyens humains et matériels mobilisables.
- Le maire fait état des difficultés rencontrées pour la capture des ragondins, liées notamment au manque de piègeurs et à des dégradations constatées sur les cages de capture. Une convention devra être mise en place pour encadrer cette opération.
- Le maire informe par ailleurs le conseil que des gens du voyage occupent actuellement un terrain privé de la commune. Le propriétaire a déposé plainte pour occupation illégale.

### Informations des adjoints et conseillers délégués

- Mme Yolande BRUNOT, en charge des affaires sociales, indique que le recensement des personnes âgées de plus de 80 ans, isolées et susceptibles de nécessiter des visites en période de forte chaleur, a permis d'identifier 39 personnes. Des binômes ont été constitués afin d'assurer ce suivi. Elle présente également les prochaines actions de la commission Vie sociale : la Semaine Bleue sera marquée par une représentation théâtrale suivie d'un goûter, tandis que le repas de Noël sera animé par un orchestre et préparé par Seba Traiteur. Mme BRUNOT évoque enfin le dernier conseil d'école, qui a mis en évidence des difficultés croissantes d'autonomie chez les élèves. Elle informe également le conseil du départ de Mme Lacroix, directrice de l'école élémentaire.
- M. Jean-Pierre BROCARD souligne la réactivité des services techniques à la suite de la tempête ayant provoqué de nombreuses chutes de branches. Il évoque également les difficultés persistantes rencontrées sur le système d'arrosage du terrain de football. Concernant la campagne de capture des chats errants, il indique que la commune abandonnera le marquage auriculaire au profit de l'identification par puce électronique. Conformément à la convention en vigueur, l'opération sera limitée à 20 chats pour l'année 2026.
- M. Dominique DUCHAMP annonce que les premiers travaux de la Maison des associations ont débuté. Les travaux du terrain de basket sont également en cours et devraient être achevés durant l'été. Il souligne la qualité du travail réalisé par l'entreprise Sol Tech. Quelques travaux d'élagage seront toutefois nécessaires afin que les branches des arbres ne surplombent plus l'aire de jeux. Enfin, il indique que le comité Animation a établi un calendrier des manifestations qui fonctionne de manière satisfaisante, avec notamment les marchés, la Fête de la musique et les animations estivales. Le feu d'artifice initialement prévu le 14 juillet est reporté au 15 août, à l'occasion de la Fête du Parc, sous réserve des autorisations préfectorales liées au risque incendie. À défaut, il sera reporté à une date ultérieure. La prestation ayant déjà été commandée, le devis reste valable. Il souligne enfin que les contraintes réglementaires relatives aux tirs de feux d'artifice deviennent de plus en plus importantes et qu'il conviendra de réfléchir, à l'avenir, à un nouveau site de tir ou à une adaptation de la puissance du spectacle pyrotechnique.

La séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance

Madame Christelle GOMEZ



Le Maire

Serge BAVARD

